

## Compte-rendu de la réunion du comité syndical Séance du 21 mai 2019

SDE35	
Village des collectivités 1 avenue de Tizé CS 43603 352036 Thorigné-Fouillard	
-	
Nombre de délégués	
En exercice :	36
Présents :	21
Absents :	15
Quorum :	21
Réception par le Préfet	
06/06/2019	
Publication	
07/06/2019	

L'an deux mil dix-neuf, le deux avril à dix heures trente, le Comité du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35, dûment convoqué le vingt-six mars deux mille dix-neuf, s'est réuni au siège du Syndicat sous la présidence de Didier NOUYOU, Président..

Présents : Didier NOUYOU, Président, Christophe MARTINS-MARQUES, Jean-Claude BELINE, Daniel GUILLOTIN, Loïc GODET et Jean-Luc DUPUY, Vice-présidents, Michel BENEDETTI, Camille BONDU, Albert COMBY, Alain COSSONNIERE, André DAVY, Olivier DEHAESE, Jean-Pierre DELAUNAY, Valérie DESTRUHAUT, André LATREILLE (à partir du point 3), Patrick LE GUYADER, Robert MONNIER, Jean-Luc MORLAIS, Jacques POUPART et Daniel TANCEREL, délégués titulaires.

Jean CARIO, délégués suppléants.

Absents ou excusés : Maurice BEAUGENDRE, André CROGUENNEC, Yvonnick DAVID, Didier DUPERRIN, Jean-Yves GOMMELET, Claude GUERIN, Gurval GUIGUEN, Jean-Yves INIZAN, Michel JEULAND, Dominique KERJOUAN, Yannick NADESAN, Franck NOEL, Nadège NOISSETTE, Alain PAUL, Jacques RENAULT et Patrick SAULTIER, délégués titulaires.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BELINE

Le Président déclare que le quorum est atteint, 21 membres sur les 36 membres en exercice étant présents, et que le Bureau peut valablement délibérer.

### Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 2 avril 2019
3. Finances – Décision modificative n°2/2019
4. Commande publique – Avenants aux marchés
5. Achat groupé d'énergie – Lancement de la consultation relative à l'acheminement et à la fourniture de gaz naturel
6. Achat groupé d'énergie – Attribution de la consultation relative à l'acheminement et à la fourniture d'électricité
7. Administration – Cession foncière à Saint-Grégoire
8. Administration – Cession foncière à Saint-Malo
9. Energie – ALEC – Validation du programme annuel
10. Programme pédagogique à destination des scolaires
11. Ressources humaines – Modification de la valeur faciale des titres restaurant
12. Information des attributions exercées par le bureau par délégation du comité
13. Information des attributions exercées par le président par délégation du comité
14. Questions diverses

#### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le président propose au comité de désigner Monsieur Jean-Claude BELINE en qualité de secrétaire de séance.

Le comité, à l'unanimité, approuve cette proposition.

## 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 2 avril 2019

Le procès-verbal de la réunion du comité du 2 avril 2019 est soumis pour approbation au comité syndical. Il a été adressé avec la convocation à la réunion du 21 mai 2019.

Rappel de l'ordre du jour :

Rappel de l'ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 26 février 2018
3. Transfert de la compétence optionnelle « Eclairage public »
4. Administration – Cession de câble électrique (bien de retour de la concession)
5. Administration – Cession foncière – Bédée
6. Finances – Décision modificative n°1/2019
7. Finances – Clôture de la régie d'avance
8. Concession – Accompagnement juridique
9. Groupement achat énergie – Lancement de la consultation relative à l'acheminement et à la fourniture d'électricité
10. Commande publique – Acquisition de copieurs
11. Commande publique – Aménagements intérieurs des locaux du SDE35
12. SEML Energ'iv – Prise de participation SAS Bretagne Mobilité GNV
13. SEML Energ'iv – Prise de participation dans la SAS CIREN
14. SEML Energ'iv – Prise de participation dans la SCIS SAS La coopérative des survoltés
15. SEML Energ'iv – Prise de participation dans la SAS Landiset
16. SEML Energ'iv – Prise de participation dans la SARL IEL Exploitation 6
17. Participation au projet Pump Ille Up – modification de l'attributaire
18. SMILE – Contribution à la réalisation du showroom
19. Ressources humaines – Validation de l'organigramme 2019 – Information sur les recrutements en cours
20. Protocole d'accord entre l'Etat, la Région Bretagne, l'ADEME et le Pôle Energie Bretagne pour la mise en œuvre de la transition énergétique en Bretagne – information et contribution à la Breizh Cop
21. Information des attributions exercées par le bureau par délégation du comité
22. Information des attributions exercées par le président par délégation du comité
23. Questions diverses

Après en avoir pris connaissance, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 2 avril 2019

## 3. Finances – Décision modificative n° 2/2019

Le Président informe les membres du Comité syndical que la décision modificative n°2 au budget 2019 porte sur l'inscription de nouvelles opérations sous mandat à réaliser pour le compte des communes sous la maîtrise d'ouvrage déléguée du SDE35.

Il est en outre précisé qu'une dotation de 1 000 000 € est désormais affectée au règlement des études détaillées (compte 2031) par diminution des crédits de travaux (2315).

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical, approuve la décision modificative n°2 au budget 2019 telle que résumée ci-après :

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**AUTRE - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 (1)**  
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20005042500012

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE MUNICIPALE DE RENNES

**M. 14**

**Décision modificative (projet de budget) 2 (3)**  
**Voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2019

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	3 461 030,00	0,00	0,00	0,00	3 461 030,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 888 513,00	0,00	0,00	0,00	2 888 513,00
014	Atténuations de produits	450 000,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
65	Autres charges de gestion courante	309 990,00	0,00	0,00	0,00	309 990,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>7 109 533,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 109 533,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	27 000,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>7 136 533,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 136 533,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	21 836 289,64		0,00	0,00	21 836 289,64
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	5 491 596,07		0,00	0,00	5 491 596,07
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>27 327 885,71</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 327 885,71</b>
<b>TOTAL</b>		<b>34 464 418,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 464 418,71</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>34 464 418,71</b>
--	----------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
73	Impôts et taxes	10 200 000,00	0,00	0,00	0,00	10 200 000,00
74	Dotations et participations	1 039 000,00	0,00	0,00	0,00	1 039 000,00
75	Autres produits de gestion courante	7 007 000,00	0,00	0,00	0,00	7 007 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>18 786 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 786 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	96 000,00	0,00	0,00	0,00	96 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>18 882 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 882 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>18 882 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 882 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>15 582 418,71</b>
---	----------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>34 464 418,71</b>
--	----------------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>27 327 885,71</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	----------------------	---

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 009 557,00	0,00	1 000 000,00	0,00	2 009 557,00
204	Subventions d'équipement versées	3 960 407,63	0,00	-5 966,00	0,00	3 954 441,63
21	Immobilisations corporelles	289 521,20	0,00	0,00	0,00	289 521,20
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	74 438 175,42	0,00	-1 046 041,54	0,00	73 392 133,88
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>79 697 661,25</b>	<b>0,00</b>	<b>-52 007,54</b>	<b>0,00</b>	<b>79 645 653,71</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	3 850 000,00	0,00	0,00	0,00	3 850 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00		-5 000,00	0,00	195 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>4 050 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 050 000,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers(8)</b>	<b>5 990 685,69</b>	<b>0,00</b>	<b>46 041,54</b>	<b>0,00</b>	<b>6 036 727,23</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>89 738 346,94</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 966,00</b>	<b>0,00</b>	<b>89 732 380,94</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	9 944 198,08		5 966,00	0,00	9 950 164,08
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>9 944 198,08</b>		<b>5 966,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 950 164,08</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>99 682 545,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>99 682 545,02</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>99 682 545,02</b>
---	----------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	32 379 692,64	0,00	-46 041,54	0,00	32 333 651,10
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	745 000,00	0,00	0,00	0,00	745 000,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>33 124 692,64</b>	<b>0,00</b>	<b>-46 041,54</b>	<b>0,00</b>	<b>33 078 651,10</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	863 090,00	0,00	0,00	0,00	863 090,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	14 026 702,44	0,00	0,00	0,00	14 026 702,44
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	9 396 185,38	0,00	0,00	0,00	9 396 185,38
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>24 285 977,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 285 977,82</b>

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2019**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
45...	<b>Total des op. pour le compte de tiers (8)</b>	4 747 611,75	0,00	40 075,54	0,00	4 787 687,29
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	62 158 282,21	0,00	-5 966,00	0,00	62 152 316,21
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	21 836 289,64		0,00	0,00	21 836 289,64
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	5 491 596,07		0,00	0,00	5 491 596,07
041	Opérations patrimoniales (4)	9 944 198,08		5 966,00	0,00	9 950 164,08
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	37 272 083,79		5 966,00	0,00	37 278 049,79
	<b>TOTAL</b>	99 430 366,00	0,00	0,00	0,00	99 430 366,00

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>		<b>252 179,02</b>
		=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>99 682 545,02</b>

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>27 327 885,71</b>
--	----------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

## 4. Commande publique – Avenants aux marchés

Considérant les changements réguliers dans les organisations des entreprises (changement de statuts, rachats, modification SIRET...),

Considérant le besoin de réactivité pour permettre la prise en compte de ces modifications,

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide d'autoriser le Président à signer l'ensemble des avenants aux contrats et marchés du SDE35 lorsque ceux-ci n'entraînent aucune modification financière.

## 5. Achat groupé d'énergie – Lancement de la consultation relative à l'acheminement et à la fourniture de gaz naturel

Considérant les dispositions de la convention du groupement d'achat d'énergie ;

Considérant que l'actuel marché d'acheminement et de fourniture de gaz naturel conclu par certains membres dans le cadre du groupement de commande porté par le SDE22 arrive à terme au 31/12/2020 ;

Afin de pouvoir répondre au besoin d'acheminement et fourniture de gaz naturel à compter du 01/01/2021 des membres du groupement d'achat d'énergie, le SDE35, en qualité de coordonnateur du groupement, prévoit de lancer une consultation en procédure formalisée visant à répondre au besoin d'acheminement et fourniture de gaz naturel de l'ensemble des membres. L'offre intégrera différentes options portant sur la fourniture de gaz d'origine renouvelable.

Par ailleurs, conformément à l'article 8 de la convention du groupement et compte-tenu des frais de gestion supportés par le SDE35 en qualité de coordonnateur du groupement (logiciel, prestation d'AMO et frais de personnel), il est proposé d'instaurer des frais de gestion au kWh pour l'ensemble des membres du groupement.

Ces frais seront collectés par le/les fournisseurs retenus dans le cadre du marché, et seront donc directement intégrés dans le prix de fourniture du gaz naturel des membres concernés.

Enfin, conformément à l'article 3 de la convention du groupement, il est proposé d'arrêter la liste des membres du groupement à la date du 21/05/2019. Cette liste intègre le SMICTOM Sud-Est 35 et Vallons de Haute Bretagne Communauté sous réserve de la transmission de leur délibération d'adhésion au groupement de commande (prévue le 7 juin pour le SMICTOM) et dans tous les cas avant l'attribution de la présente consultation.

Suite aux échanges avec le Comité, il est précisé les éléments suivants :

- La facturation est réalisée au m<sup>3</sup>, mais une transcription en Kwh est réalisée sur les factures.
- Les volumes en jeu pour le groupement d'achat gaz ne sont pas connus à ce stade,
- Le montant des recettes associés aux frais de gestion a été estimé entre 80 et 100 000 € par an pour les marchés gaz et électricité et il doit couvrir les frais engagés par le SDE35. Des bilans réguliers seront réalisés devant le comité sur la durée du groupement de commandes,

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- d'approuver la finalisation du dossier de consultation des entreprises (DCE) par les services du SDE35, établi avec l'appui d'un AMO Mc MA Solutions, pour la passation d'un marché en procédure formalisée portant sur l'acheminement et la fourniture de gaz naturel à compter du 01/01/2021 ;
- d'autoriser le Président à approuver définitivement le DCE ;
- d'autoriser le Président à lancer la consultation selon une procédure formalisée ;
- d'arrêter la liste des membres du groupement au 21/05/2019 ;
- d'arrêter le montant des frais de gestion à 0,1 centime d'euro HT par kWh soit 1 euro du MWh ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## **6. Achat groupé d'énergie – Attribution de la consultation relative à l'acheminement et à la fourniture d'électricité**

Vu la délibération n°20190402\_COM\_08 en date du 2 avril 2019 relative au lancement de la consultation portant sur l'acheminement et à la fourniture d'électricité pour les membres du groupement d'achat d'énergie coordonné par le SDE35 ;

La consultation concerne la fourniture, l'acheminement d'électricité et les services associés. Elle a pour objet la conclusion, pour le compte des membres, d'accords-cadres (un accord-cadre par lot) pour :

- La fourniture et l'acheminement d'électricité pour les points de livraison (PDL) des membres du groupement de commandes, dont la liste est présentée en annexe du Cahier des clauses techniques particulières commun (ci-après dénommé CCTP-C), alimentés en basse et haute tension ;
- La couverture des obligations associées aux garanties de capacité ;
- La facturation, dont la transmission des factures en Echange de Données Informatisées (EDI) et la prise en charge des relations avec le Gestionnaire du Réseau de Distribution dans le cadre d'un contrat unique, au réseau public de distribution ;
- La mission de responsable d'équilibre conformément à l'article L. 321-15 du code de l'énergie ;
- Les prestations de services obligatoires décrites au cahier des clauses administratives particulières commun (CCAP-C) et au cahier des clauses techniques particulières commun (CCTP-C).

La consultation est allotie de la manière suivante :

LOT	DESIGNATION
1	Fourniture et acheminement d'électricité pour les points de livraison BT< 36 kVA, de type Eclairage Public, distribué par Enedis, avec énergie certifiée par garanties d'origine proposée via un surcoût unitaire, appartenant aux membres du groupement de commandes.
2	Fourniture et acheminement d'électricité pour les points de livraison BT< 36 kVA, de type Bâtiment, distribué par Enedis, avec énergie certifiée par garanties d'origine proposée via un surcoût unitaire, appartenant aux membres du groupement de commandes.
3	Fourniture et acheminement d'électricité pour les points de livraison BT> 36 kVA et HTA, distribué par Enedis, avec énergie certifiée par garanties d'origine proposée via un surcoût unitaire, appartenant aux membres du groupement de commandes.
4	Fourniture et acheminement d'électricité pour les points de livraison BT<36 kVA, BT> 36 kVA et HTA, distribué par Enedis, avec énergie d'origine 100% ENR, appartenant aux membres du groupement de commandes.

Les critères de notation définis avec l'appui d'un AMO MCMA Solutions, au stade de l'accord-cadre sont :

Critère	Pondération
Valeur technique de l'offre (note N <sub>T</sub> )	95 %
Valeur économique de l'offre (note N <sub>p</sub> )	5 %

La valeur technique des offres sera appréciée à partir des critères suivants pour les lots 1, 2 et 3 :

- Modalités de mise en œuvre de la bascule dans les délais impartis
- Modalités d'exécution des prestations avec les membres
- Modalités de facturation proposées dont EDI et exemple de facture et de champs EDI transmis
- Description des fonctionnalités d'une plateforme internet de suivi de la facturation des données de consommation et de coût dont ergonomie capacités d'exportation et accès associées

Pour le lot 4

- Modalités de mise en œuvre de la bascule dans les délais impartis
- Modalités d'exécution des prestations avec les membres
- Modalités de facturation proposées dont EDI et exemple de factures et de champs EDI transmis
- Descriptif des fonctionnalités d'une plateforme Internet de suivi de la facturation, des données de consommation et de coût dont ergonomie, capacités d'exportation et accès associés
- Modalités d'exécution des prestations avec le coordonnateur
- Modalités d'approvisionnement 100% ENR

Pour les marchés subséquents, les critères d'attribution seront pondérés de la manière suivante :

CRITERES	PONDERATION
1/ Prix sur la base d'une simulation de commande calculée à partir des prix remis par le candidat et des consommations et caractéristiques fournies dans les annexes du marché subséquent	80 points
2/ Valeur technique reprise de l'Accord cadre	20 points



Par ailleurs, les prix de la fourniture des marchés subséquents pourront être, selon le choix du coordonnateur du groupement, qui sera précisé lors du lancement des marchés subséquents :

- **Fermes** si le prix est basé sur un approvisionnement 100% prix marché et :
  - déterminés le jour de la remise de l'offre du marché subséquent ;
  - ET/OU déterminables, pour une période et un volume qui seront précisés dans le marché subséquent, par ordre de service, selon une formule de fixation dont les prises de positions pourront être, le cas échéant, capées par un tunnel de prix dans les conditions précisées au stade des marchés subséquents.
- **ET/OU Révisibles** si le prix est basé sur un approvisionnement intégrant le mécanisme de l'ARENH, prévu aux articles L. 336-1 et suivants du code de l'énergie.

Après délibération, les membres du Comité syndical, à l'unanimité, décident :

- de valider les critères de notation des accords-cadres et marchés subséquents présentés ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer les accords-cadres, après analyse des offres et validation par la CAO, et tous les documents y afférents ;
- d'autoriser le Président à lancer les consultations et à signer ou, le cas échéant, déclarer sans suite pour motif d'intérêt général les marchés subséquents issus de ces différents accords-cadres, et tous les documents y afférents y compris les pièces nécessaires à la fixation des prix de fourniture marchés (prises de positions, swap arenh, swap marché, révision des prix, etc.) ;

## 7. Administration – Cession foncière à Saint-Grégoire

Le Syndicat Intercommunal de la Zone d'activité Nord (SIZAN) entre Saint-Grégoire et Rennes a sollicité le SDE35 pour l'acquisition d'une parcelle cadastrée AZ 13, située à Rue du Chesnay-Beauregard à Saint-Grégoire. Cette parcelle, d'une superficie de 25 m<sup>2</sup>, est affectée à l'usage de la distribution d'électricité.

Le SIZAN projette d'aménager et d'agrandir la voie de circulation de la Rue du Chesnay Beauregard. La parcelle AZ 13 relève de l'emplacement réservé n°30 pour voirie et espace publics au PLU de la commune de Saint-Grégoire.

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le bien de retour par l'approbation d'une convention qui sera signée pour régulariser le droit de propriété du terrain, officialisant le déclassement du terrain du domaine public concédé, et actant sa restitution par le concessionnaire à l'autorité concédante qui accepte ainsi d'en prendre possession en l'état.
- d'autoriser le Président à déclasser la parcelle et à la céder, en l'état, au SIZAN au montant conforme à l'avis du service des Domaines. Il est précisé que tous les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage, frais d'enregistrement...) sont à la charge de l'acquéreur.
- d'autoriser le Président à signer les conventions, les actes et tous les documents relatifs à cette cession.

## 8. Administration – Cession foncière à Saint-Malo

Par l'intermédiaire de son notaire, un riverain a sollicité le SDE35 pour l'acquisition d'une parcelle cadastrée AZ 464, située au lieu-dit La petite pièce à Saint-Malo. Cette parcelle n'est plus affectée à l'usage de la distribution d'électricité.

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, sous réserve de l'accord de la ville de Saint-Malo, décide :

- d'accepter le bien de retour par l'approbation d'une convention qui sera signée pour régulariser le droit de propriété du terrain, officialisant le déclassement du terrain du domaine public concédé, et actant sa restitution par le concessionnaire à l'autorité concédante qui accepte ainsi d'en prendre possession en l'état.
- d'autoriser le Président à déclasser la parcelle et à la céder, en l'état, au montant conforme à l'avis du service des Domaines. Il est précisé que tous les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage, frais d'enregistrement...) sont à la charge de l'acquéreur.
- d'autoriser le Président à signer les conventions, les actes et tous les documents relatifs à cette cession.

## 9. Energie – ALEC – Validation du programme annuel

Une convention cadre de 3 ans pour la période 2018/2020 est en cours avec l'ALEC et permet de soutenir l'association en finançant une partie de ses frais de fonctionnement (20 000 € / an).

En plus de cette convention cadre, un programme de travail annuel complémentaire est signé chaque année entre l'ALEC et le SDE35. Ce programme est financé selon une part variable versée au vu de l'avancement des actions sur la base des montants annoncés en début d'année.

Le programme de travail 2018 prévoyait une rémunération complémentaire de 9 350 euros, correspondant à 17 journées de travail. Sur ce budget prévisionnel, seulement 8 journées de travail ont été effectivement réalisées pour un montant de 4 400 euros qui a permis de réaliser :

- L'organisation d'un petit déjeuner technique sur l'hydrogène (le 01/06/2018)
- Une étude de recensement des structures du département réalisant des animations pédagogiques sur le thème des énergies, en vue de préparer le futur programme pédagogique à destination des scolaires du SDE35.

Pour 2019, le programme de travail avec rémunération complémentaire proposé est plus ambitieux et comprend les actions suivantes :

- La création d'un stand présentant les mobilités bas carbone. Le SDE35 participe de plus en plus à des événements grand public sur lequel il est important d'avoir une communication adaptée et pédagogique, notamment sur une mission phare qu'il développe, à savoir les mobilités durables (électrique, GNV et hydrogène). La proposition de l'ALEC est de concevoir sur mesure un habillage de stand et des animations ludiques autour des mobilités. Ce stand servira notamment pour la semaine de la mobilité organisée par le Pays de Saint Malo les 7 et 14 septembre 2019 – budget associé de 7 700 €
- La participation du SDE35 à l'animation territoriale du « Grand Défi énergie 2019 ». Il s'agit d'un concours organisé par l'ALEC auprès d'une douzaine de communes du Pays de Rennes pour sensibiliser les acteurs locaux aux réductions de consommation énergétique – budget associé de 5 500 € (montant équivalent à la participation d'Enedis)
- L'organisation d'un petit déjeuner technique sur les innovations dans le domaine des énergies renouvelables (le 27/06/2019) – budget associé de 2 750 €

Monsieur Olivier DEHAESE, délégué syndical, informe le Président et les membres du Comité syndical qu'il ne souhaite pas participer au vote, compte tenu de sa qualité de président de l'ALEC.

Après délibération, par 20 voix pour (Monsieur DEHAESE ne prenant pas part au vote), le Comité syndical décide d'autoriser le Président à approuver le programme de travail pour l'année 2019 et à signer les documents relatifs à cette subvention complémentaire accordée à l'ALEC pour un montant de 15 950 euros maximum.

## 10. Programme pédagogique à destination des scolaires

Le volet « sensibilisation des publics scolaires » est intégré au projet stratégique du SDE35 et fait partie de la mission 1 « réduire les consommations énergétiques » en sensibilisant les populations aux enjeux de l'énergie. Jusqu'à présent, le SDE35 intervenait auprès du public scolaire via des animations pédagogiques proposées par l'ALEC et cofinancées à partir des montants collectés par la vente des CEE d'éclairage public. Néanmoins, ce dispositif n'a pas été efficient car peu de collectivités en ont fait la demande : moins de 5 interventions scolaires étaient réalisées chaque année dans les écoles du département.

Le SDE35 prévoit de mettre en place un programme pédagogique plus ambitieux pour la rentrée scolaire 2019/2020. L'objectif est de proposer des interventions sur le thème des énergies renouvelables et des changements climatiques aux élèves de primaire du cycle 3 (CM1, CM2).

Le programme pédagogique du SDE35 pourrait comporter 2 volets :

- Volet 1 : des animations scolaires présentées sous la forme d'un pack avec 4 interventions pédagogiques par classe de 3 heures et l'organisation d'une visite technique,
- Volet 2 : des animations extra-scolaires pour les centres de loisirs sous la forme d'une intervention pédagogique de 3 heures.

Les interventions seront réalisées par des partenaires associatifs locaux, recensés dans l'étude préalable de l'ALEC. Une dizaine d'associations interviennent à ce jour sur le département.

Un budget annuel d'environ 65 000 euros permettrait de réaliser des interventions scolaires (volet 1) dans une soixantaine d'écoles d'Ille-et-Vilaine ainsi qu'une trentaine d'interventions dans des centres de loisirs (volet 2).

Le programme pédagogique du SDE35 intègre la participation au concours national Ecoloustic organisé par la FNCCR. Ce concours sur les énergies, initié par le SIEL (Territoire d'Energie de la Loire) est désormais mutualisé au niveau de la FNCCR. En 2019, une quinzaine de syndicats d'énergie y participent en sélectionnant localement la classe avec le projet pédagogique le plus significatif. Ce concours est placé sous le haut patronage du Ministère de l'Education Nationale. Les écoles d'Ille-et-Vilaine souhaitant participer au concours Ecolustics bénéficieraient d'un accompagnement spécifique lors des interventions scolaires prévues dans le programme pédagogique du SDE35.

Ce programme pédagogique fera l'objet d'un marché dédié pour une période de trois ans afin de permettre une montée en charge progressive du dispositif. L'objectif est de démarrer à la rentrée scolaire 2019/2020 avec une quinzaine d'écoles pilotes. Les associations de terrain recensées dans l'étude préalable de l'ALEC seront invitées à répondre à ce marché multi-attributaire afin d'associer l'ensemble des acteurs locaux à cette initiative.

Suite aux échanges avec le Comité, il est précisé les éléments suivants :

- L'information des écoles sera réalisée via le rectorat, les écoles et les Mairies ... et elle indiquera que ces animations sont financées grâce aux CEE,
- Le dispositif sera ouvert aux écoles publiques et privées,
- En cas de demandes supérieures à l'offre, le SDE35 évitera d'attribuer des animations à la fois à l'école et au centre de loisirs d'une même commune,
- Le SDE35 veillera à ce que les intervenants retenus intègrent bien la communication du SDE35 sur leurs supports.
- Le SDE35 veillera à organiser des temps collectifs entre les écoles afin de valoriser le travail réalisé par les élèves.

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité décide d'autoriser le Président à mettre en place ce projet. Il est autorisé à lancer les consultations, à signer les marchés et à les exécuter dans la limite de l'enveloppe annuelle fixée dans la présente délibération.

## 11. Ressources humaines – Modification de la valeur faciale des titres restaurant

Les titres restaurant ont été institués au SDE35 par délibération du 9 février 2006. Leur valeur faciale a été revalorisée par délibération du 5 mars 2012.

Les modalités actuelles de remise des chèques sont les suivantes :

Valeur faciale du titre	7,00 €	100%
Participation du SDE35 par titre	4,20 €	60 %
Participation de l'agent par titre	2,80 €	40 %

Depuis 2012, la valeur faciale du titre et la participation de la Collectivité n'ont pas évolué. Du fait de l'augmentation du coût de la vie et de la mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 d'une contribution forfaitaire de 15cts d'euro par le service de restauration du village des collectivités lors de paiement par titre restaurant, il est proposé de revaloriser les titres restaurant de la manière suivante :

Valeur faciale du titre	8,00 €	100%
Participation du SDE35 par titre	4,80 €	60 %
Participation de l'agent par titre	3,20 €	40 %

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, d'autoriser le Président à modifier la valeur faciale des titres restaurant destinés au personnel à 8 € par titre en maintenant la participation de la collectivité à hauteur de 60 %.

## 12. Information des attributions exercées par le Bureau par délégation du comité

Le Comité syndical a délégué au bureau certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président rend compte des travaux et des attributions du bureau exercées par délégation de l'organe délibérant.

- Attribution de subventions diverses pour travaux – (Bureau du 02/04/2019) :

## 13. Information des attributions exercées par le président par délégation du comité

Le comité syndical a délégué au Président certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

- Achats inférieurs à 2 000 €

La liste détaillée des achats inférieurs à 2 000 € est consultable sur demande aux services du SDE35.

- Achats supérieurs à 2 000 €

Date	Tiers	Objet	Montant
11/04/2019	SAS ILIANE INFORMATIQUE	Matériel informatique	2 707,20 €
17/04/2019	CABINET SEBAN & ASSOCIES	Prestation de contrôle concession	2 880,00 €

## 14. Questions diverses

### **Réunions de Pays avec Enedis**

Le Président informe les membres du Comité syndical que des réunions d'information, en partenariat avec Enedis ont commencé à être organisées à l'échelle des Pays. Il précise qu'un retour sur ces réunions sera effectué lors de la prochaine réunion du Comité syndical.

### **Futur contrat de concession**

Un point d'avancement sur les réunions de négociation avec Enedis dans la perspective de la rédaction du futur contrat de concession sera également fait lors de la prochaine réunion du Comité syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12 h 10

**Le Président,  
Didier NOUYOU**

## EFFACEMENTS - LOTISSEMENTS - ECLAIRAGE PUBLIC ET EXTENSIONS DIVERSES - PROGRAMME 2019

Réunion du bureau en date du 2 avril 2019

N° dos.	Code secteur	Bénéficiaire / demandeur	Désignation opération	Commune lieu des travaux	Modulation	Code de définition des travaux	régime R/U TCCFE	Code TCO	1 838 520,00		979 950,40		988 320,01		446 805,60		1 426 756,00	
									Montant TTC réseaux électriques	Total subvention réseaux électriques	Montant TTC éclairage	Total subvention éclairage	Montant TTC réseaux électriques	Total subvention réseaux électriques	Montant TTC éclairage	Total subvention éclairage		
1	CC11	Cne de ROMAGNE	Effacement réseaux rue de Saint-Sauveur	Romagné	1,23	25	r	1	65 760,00	40 442,40	36 960,00	21 313,60	36 960,00	21 313,60	61 756,00			
2	CC10	Cne de DROUGES	Effacement réseaux rue de la Fontaine Jean	Drouges	1,54	25	r		50 520,00	33 680,00					33 680,00			
3	CC22	Cne de BAGUER-MORVAN	Effacement réseaux rue de la Vallée	Baguer-Morvan	1,70	25	r		80 280,00	53 520,00	32 160,00	18 224,00			71 744,00			
4	CC10	Cne de CHAMPEAUX	Effacement réseaux Rue de Vitré	Champeaux	1,61	25	r	1	94 320,00	62 880,00	70 680,00	49 711,60			112 591,60			
5	CC29	Cne de SAINT-THUAL	Effacement réseaux Rue de l'Auriol	Saint-Thual	1,66	25	r	1	105 600,00	70 400,00	37 800,00	27 216,00			97 616,00			
6	CC04	Cne de MAEN ROCH	Effacement réseaux Rue de la Libération	Saint-Brice-en-Coglès	1,10	25	r	1	126 960,00	69 828,00	32 040,00	17 088,00			86 916,00			
7	CC04	Cne de SAINT-MARC LE BLANC	Effacement réseaux rue de Rennes	Saint-Marc-le-Blanc	1,57	25	r		69 720,00	46 480,00	7 080,00	3 705,20			50 185,20			
8	CC28	Cne de SAINT-AUBIN DU CORMIER	Effacement réseaux Aménagement du parc	Saint-Aubin-du-Cormier	1,36	25	r	1	25 560,00	17 040,00					17 040,00			
9	CC20	Cne de MOUAZE	Effacement réseaux Rue Saint Melaine et le quartier du Breil	Mouazé	1,46	25	r	1	62 880,00	41 920,00	48 720,00	31 830,40			73 550,40			
10	CC31sm	Cne de SAINT-MALO	Effacement réseaux Rue Lecoulfe	Saint-Malo	0,76	25	u		61 080,00	20 360,00	17 880,00	1 490,00			21 850,00			
11	CC10	Cne de VITRE	Effacement réseaux Rue d'Ernée-tranche3 + RD34	Vitré	0,50	25	u		134 160,00	44 720,00	92 040,00	7 670,00			52 390,00			
12	CC30	Cne de LA RICHARDAIS	Effacement réseaux Tr1_ Rues Bréhault,	La Richardais	0,48	25	u	1	228 600,00	76 200,00	77 280,00	25 760,00			101 960,00			
13	CC18	Cne de JANZE	Calvaire, Renouvin, Hortensias,	Janzé	1,06	25	u		51 600,00	17 200,00	42 840,00	3 570,00			20 770,00			
14	CC22	Cne de SAINT-BROLADRE	Effacement réseaux Rue Sourdun et du Square Anne	Saint-Broladre	1,75	25	r		119 040,00	79 360,00	76 080,00	44 380,00			123 740,00			
15	CC29	Cne de CUGUEN	Effacement réseaux Rues du Pont Thomas et de la Duchesse Anne	Cuguen	1,64	25	r	1	37 440,00	24 960,00	22 440,00	16 007,20			40 967,20			
16	CC31	Cne de SAINT-BENOIT DES ONDES	Effacement réseaux rue des Frênes	Saint-Benoit-des-ondes	1,70	25	r	1	203 520,00	135 680,00	69 120,00	50 688,00			186 368,00			
17	CC11	Cne de LANDEAN	Effacement réseaux avenue de la Forêt - Allée du Chatel	Landéan	1,47	25	r		114 360,00	76 240,00	34 920,00	17 110,80			93 350,80			
18	CC10	Cne de VITRE	Effacement réseaux rue de la Mérisais	Vitré	0,50	25	u		94 560,00	31 520,00	26 760,00	2 230,00			33 750,00			
19	CC16	Cne de GUPRY-MESSAC	Effacement réseaux rue de la Chapelle Tranche 2	Gupry	1,03	26	r	1	74 040,00	24 680,00	30 480,00	15 544,80			40 224,80			
20	CC28	Cne de LA BOUEXIERE	Eclairage terrain de sports Eclairage terrain synthétique stade André Blandin	La Bouëxière	1,43	46	r	1			137 280,00	45 760,00			45 760,00			
21	CC28	Cne de SAINT-AUBIN DU CORMIER	Eclairage public Aménagement parc tranche 2-parking	Saint-Aubin-du-Cormier	1,36	41	r	1			27 480,00	13 923,20			13 923,20			
22	CC31	SCI MAV	Zone d'activités SCI MAV Locaux artisans (La gouesnière) 15 lots	La Gouesnière	1,00	33	r		38 520,00	12 840,00					12 840,00			
23	CC10	Cne de SAINT-M'HERVE	Eclairage public Rénovation EP rue de Vitré	Saint-M'Hervé	1,37	44	r	1			18 720,00	11 668,80			11 668,80			
24	CC10	Cne de SAINT-M'HERVE	Eclairage public Rénovation EP Parking Saillé Polyvalente	Saint-M'Hervé	1,37	44	r	1			18 600,00	11 594,00			11 594,00			
25	CC02	Cne de BOISGERVILLY	Eclairage public Lotissement Ilot Chesnais (28 lots+1 collectif)	Boisgerilly	1,65	42	r	1			30 960,00	10 320,00			10 320,00			

N° dos.	Code secteur	Bénéficiaire / demandeur	Désignation opération	Commune lieu des travaux	Modulation	Code de définition des travaux	régime R/U TCCFE	Code TCO	533 280,00		177 760,00		852 469,20		95 557,50		273 317,50	
									Montant TTC réseaux électriques	Total subvention réseaux électriques	Montant TTC éclairage	Subvention éclairage	Montant TTC réseaux électriques	Total subvention réseaux électriques	Montant TTC éclairage	Subvention éclairage	Montant TTC réseaux électriques	Total subvention réseaux électriques
26	CC04	Cne de SAINT-MARC LE BLANC	Eclairage public Extension éclairage rue de Rennes Nord	Saint-Marc-le-Blanc	1,57	41	r					19 440,00						
27	CC04	Cne de SAINT-MARC LE BLANC	Eclairage public Renovation éclairage rue de Rennes partie Nord	Saint-Marc-le-Blanc	1,57	44	r					11 400,00			5 966,00			
28	CC16	Cne de GUIGNEN	Eclairage public Extension EP Parking professionnels santé	Guignen	1,38	41	r	1				14 040,00			7 183,80			
29	CC28	GASNIER PROMOTION	Lotissement Le Rochelet5 (Dourdain) - 6 lots	Dourdain	1,00	31	r					12 720,00			4 240,00			
30	CC20	SADIV	Lotissement ZAC CHENE ROMIE Tranche 3a (Saint-aubin d'aubigne) - 48lots	Saint-Aubin-d'Aubigné	1,00	31	r					107 400,00			35 800,00			
31	CC28	Cne de GOSNE	Lotissement Lotissement Le Bocage Phase 2 - 19 lots	Gosné	1,51	31	r	1				65 520,00			21 840,00			
32	CC31	URBATER	Lotissement Rue des Aïeux (Hirel) - 9 Lots	Hirel	1,00	31	r					23 040,00			7 680,00			
33	CC03	SNC FONCIER CONSEIL	Lotissement Les Stellaires (Pleumeleuc) - 4 lots	Pleumeleuc	1,00	31	r					7 440,00			2 480,00			
34	CC10	Cne de VERGEAL	Lotissement Le Grand Champ - 15 lots Tranche 2	Vergéal	1,60	31	r					19 080,00			6 360,00			
35	CC22	Cnté de Cnes DE DOL DE BRETAGNE ET DE LA BAIE DU MONT SAINT MICHEL	Lotissement ZA DES VIGNES CHASLES-TRANCHEZ (Roz-Landrieux) - 14 Lots	Roz-Landrieux	1,50	31	r					88 440,00			29 480,00			29 480,00
36	CC31	SAINT MALO AGGLOMERATION	Zone d'activités ZAC ACTIPOLE tranche1 zone A (Miniac-morvan) - 7 lots	Miniac-Morvan	0,99	33	r					55 200,00			18 400,00			18 400,00
37	CC31	SAINT MALO AGGLOMERATION	Zone d'activités ZAC ACTIPOLE tranche2 zone B (Miniac-morvan) - 5 lots	Miniac-Morvan	0,99	33	r					33 120,00			11 040,00			11 040,00
38	CC16	ACANTHE	Lotissement ZAC de la vigne (Guignen) - tranche 2 - 47 lots	Guignen	1,00	31	r					57 480,00			19 160,00			19 160,00
39	CC22	Cnté de Cnes DE DOL DE BRETAGNE ET DE LA BAIE DU MONT SAINT MICHEL	Lotissement VILLAGE ST-GEORGES (Saint-georges de grehaigne) - 10 lots	Saint-Georges-de-Grehaigne	1,50	31	r	1				19 560,00			6 520,00			6 520,00
40	CC28	MARCHAND Pierre	Lotissement Allée de la Tannerie (La bouxiere) - 7 lots	La Bouxière	1,00	31	r					9 840,00			3 280,00			3 280,00
41	CC01	TERRITOIRES	Lotissement ZAC des Petites Haies Tranche 3.2 (Clayes) - 15 lots	Clayes	1,00	31	r					34 440,00			11 480,00			11 480,00
42	CC10	Cne de ETRELLES	Eclairage terrain de sports Terrain de football des Hairies	Étrelles	0,91	46	r	1				49 080,00			16 360,00			16 360,00
43	60	Cne de LIFFRE	Eclairage public aménagement des Rues de Rennes et de l'Endroit Joli	Liffré	0,74	44	u					162 898,80			13 574,90			13 574,90
44	60	Cne de LIFFRE	Eclairage public rue de la corbillère	Liffré	0,74	44	u					74 030,40			6 169,20			6 169,20
45	60	RENNES METROPOLE	Eclairage public allée Alain Colas ATI 60-161-162-145 (Vern sur seiche)	Vern-sur-Seiche	0,60	44	u	3				7 434,00			6 19,50			6 19,50
46	60	RENNES METROPOLE	Eclairage public Rue du Canada (Bourbarre)	Bourbarre	0,60	44	r	2				11 354,40			3 784,80			3 784,80
47	60	RENNES METROPOLE	Eclairage public Station métro Gros Chêne - Ligne B (Rennes)	Rennes	0,60	44	u	3				185 059,20			15 421,60			15 421,60
48	60	Cne de DINARD	Eclairage public boulevard Féart	Dinard	0,63	44	u					143 774,40			11 981,20			11 981,20
49	60	Cne de SAINT-MALO	Eclairage public renouvellement / modulation 2ème tranche 2019	Saint-Malo	0,76	44	u					173 958,00			14 496,50			14 496,50